

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 13 JUILLET 2026, 19 h 00

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE
L'AJOUT D'USAGES COMMERCIAUX, SOIT UN KIOSQUE D'ÉTALAGE
PERMETTANT D'EXPOSER DES MARCHANDISES ET UNE SERRE
COMMERCIALE, EN PLUS DE PERMETTRE UN USAGE RÉSIDENTIEL**

1. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION

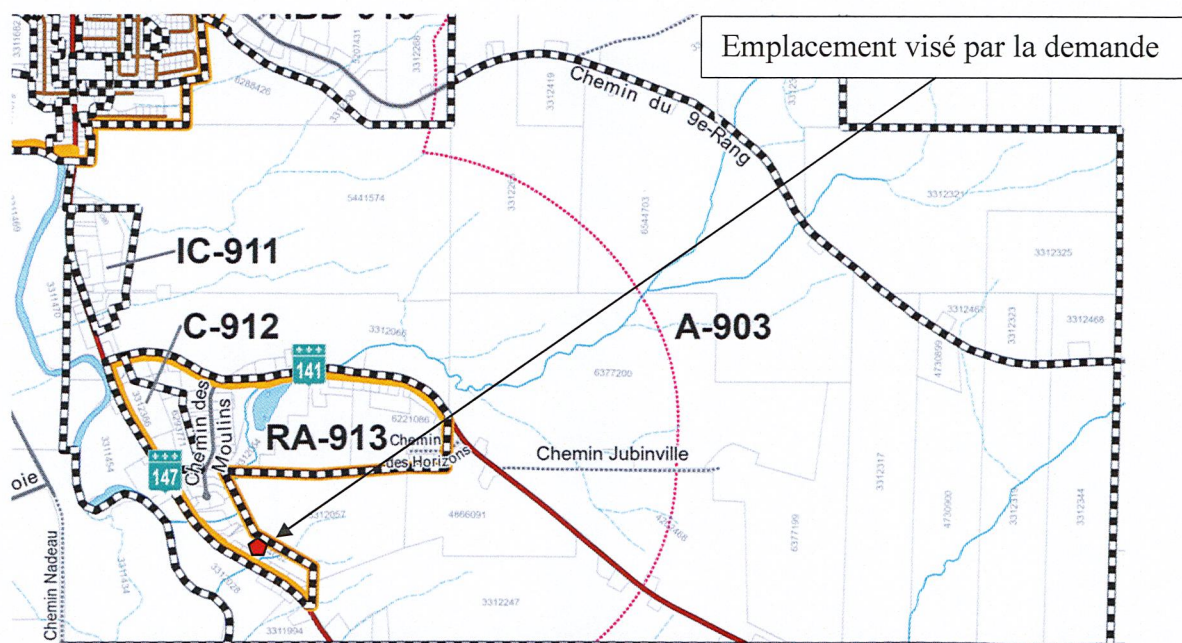
Lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2026, le conseil a adopté, par la résolution numéro 26-05-38418, le premier projet de résolution autorisant une demande visant à ajouter des usages sur la propriété du lot # 6 104 652, située dans la zone RA-913.

2. OBJET DE LA DEMANDE

La demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), vise à ajouter les usages suivants sur la propriété du lot # 6 104 652:

- Commerce, sous-classe B3-Commerce d'alimentation et de vente au détail, pour permettre d'avoir un bâtiment destiné à la vente de produits frais et transformés venant du verger, tels que les pommes, des jus, des gâteaux, en plus d'offrir des conserves (betteraves marinées, ketchup, etc.);
- Agricoles et forestiers, classe A-Activités agricoles et forestières, pour permettre la culture des sols et la culture en serre en vue de pouvoir y cultiver des légumes (5 types au minimum) et ce, à longueur d'année grâce à une future serre 4 saisons.

La demande nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur, les usages demandés ne sont pas autorisés à la grille des usages et des normes de la zone RA-913. Les zones contigües sont A-903 et C-912.

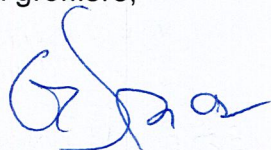


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 18 juin 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 18 juin 2026.

Donné à Coaticook, ce 10 juin 2026

La greffière,



Geneviève Dupras

La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2.1 MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES PRÉVUES POUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Le premier projet de résolution a été transmis à la MRC de Coaticook pour un avis préliminaire. Suite à leurs commentaires, et par souci de conformité au Schéma d'aménagement de la MRC, des modifications substantielles seront présentées en consultation publique et seront modifiées dans le second projet de résolution.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 13 juillet 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook. Au cours de l'assemblée publique, le conseil expliquera la demande et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur les demandes.

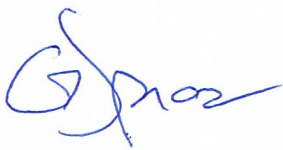
5. DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette assemblée publique.

DONNÉ à Coaticook ce 18 juin 2026.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G Dupras', is written over a faint, light blue circular stamp.

Geneviève Dupras